

Calendrier Scolaire National 2012-2013

Département des Pyrénées-Atlantiques (Zone C)

- **une journée est rattrapée au mois d'avril ou au mois de mai 2013**: les élèves auront cours soit le mercredi 3 avril 2013, soit le mercredi 22 mai 2013. Le choix sera arrêté localement par les recteurs. Lorsque des cours sont déjà organisés le mercredi matin, les élèves auront cours mercredi 3 avril et mercredi 22 mai après-midi.

Collèges, Lycées et Lycées Professionnels

Rentrée des enseignants (*)	lundi 3 septembre 2012
Rentrée des élèves	mardi 4 septembre 2012 au matin
Vacances de toussaint	du samedi 27 octobre 2012 après la classe au lundi 12 novembre 2012 au matin
Vacances de Noël	du samedi 22 décembre 2012 après la classe au lundi 7 janvier 2013 au matin
Vacances d'hiver	du samedi 2 mars 2013 après la classe au lundi 18 mars 2013 au matin
Vacances de printemps	du samedi 27 avril 2013 après la classe au lundi 13 mai 2013 au matin
Début des vacances d'été (**)	samedi 6 juillet 2013 après la classe

Écoles Maternelles et Élémentaires

Rentrée des enseignants (*)	lundi 3 septembre 2012
Rentrée des élèves	mardi 4 septembre 2012 au matin
Vacances de toussaint	du vendredi 26 octobre 2012 après la classe au lundi 12 novembre 2012 au matin
Vacances de Noël	du vendredi 21 décembre 2012 après la classe au lundi 7 janvier 2013 au matin
Vacances d'hiver	du vendredi 1 mars 2013 après la classe au lundi 18 mars 2013 au matin
Vacances de printemps	du vendredi 26 avril 2013 après la classe au lundi 13 mai 2013 au matin
Début des vacances d'été (**)	vendredi 5 juillet 2013 après la classe

Le calendrier scolaire national des zones A, B et C peut être consulté sur le site internet du Ministère de l'Éducation Nationale : www.education.gouv.fr

(*) Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, seront dégagées, avant les vacances de la Toussaint, afin de permettre de prolonger la réflexion engagée lors de la journée de prérentrée.

(**) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.